

REPUBLIQUE DU BURUNDI
PARTI PALIPEHUTU

Tranbjerg, le 11 janvier 1992

PRESIDENCE DU PARTI
Dr. KARATASI Etienne.

LETTRE COUVERTE ADRESSEE A SON EXCELLENCE LE PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE DU BURUNDI SUR LES PERSPECTIVES POLITIQUES
A COURT TERME.

Excellence Monsieur le Président,

Hier, le 10 janvier, Vous avez adressé au Peuple burundais, un discours dont la circonstance et l'importance ont été appréciées à leur titre par le parti pour la Libération du Peuple Hutu du Burundi (PALIPEHUTU). Ce message de sauvetage advient au lendemain de l'échec d'un putsch que des unités de Votre armée ont préféré noyer dans un bain de sang de civils hutu innocents. Cela a suscité l'indignation et la condamnation de la Communauté Internationale. La CEE, par la voix du Président en exercice de la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères a demandé :

- a) qu'une enquête impartiale soit organisée pour que les responsables des violences commises par l'armée à la suite des affrontements de fin novembre dernier au Burundi soient identifiés et sanctionnés.
- b) que les parties du Burundi oeuvrent ensemble en vue de rétablir la paix et la stabilité dans le pays dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Sur les quatres points de Votre discours à savoir :

- a) la recommandation ferme pour une constitution instaurant une démocratie multipartiste conformément au souhait des personnes consultées par la Commission constitutionnelle
- b) la projection du début de la légalisation des partis politiques aux dates qui suivront immédiatement le référendum prévu au cours de la première quinzaine de mars 1992 et la promulgation de la nouvelle constitution
- c) l'adhésion au principe de la formation d'un gouvernement de transition représentant les principales formations agréées selon la future loi fondamentales des partis
- d) la projection de la tenue des élections générales au premier trimestre de 1993

le PALIPEHUTU reste sur ses réserves.

Excellence Monsieur le Président, la réussite de ce calendrier ne tient qu'à la franchise de Vos déclarations et à la volonté d'explorer d'autres idées en dehors du cercle de la partisanerie égoïste.

A cet égard Nous avons la mission de formuler à Votre Excellence que le PALIPEHUTU n'adhèrera à ces propositions qu'aux conditions suivantes :

a) Libération de tous les membres du PALIPEHUTU et de tous les hutu emprisonnés pour des raisons politiques

b) Publication des résultats de l'enquête impartiale recommandée par la CEE sur le massacre des populations hutu par des unités de l'armée burundaise depuis novembre 1991 et poursuite des coupables

c) Consultation des formations politiques jusqu'à date exclues du processus constitutionnel. Le PALIPEHUTU exige un multi-partisme intégral sans conditions sournoises et des élections sans tri nominal et devant se dérouler sous la supervision d'une organisation internationale

d) Abrogation immédiate de l'arrêté-Loi de 1966 consacrant le monopartisme. Cette loi est désuète à la suite de l'invitation que Vous avez formulée pour la formation de partis politiques.

En effet, le coup d'état, l'abrogation de la constitution et tous les actes qui ont suivi la date du 3 septembre 1987 ne sont pas plus légaux que l'annulation d'un texte qui gêne la majorité des Burundi; entre autre, elle ne permet pas au PALIPEHUTU de jouir de la liberté d'expression pour mettre au service de tout le Peuple les services du Bureau International d'Information sur le Burundi (B.I.I.B.) et de ses moyens de radio-diffusion

e) Publication d'une disposition légale associant les réfugiés au référendum constitutionnel.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'expression de Notre volonté à contribuer à l'édification d'un Burundi démocratique pour tous.

Que le Tout-Puissant bénisse les vœux au Peuple burundais pour l'année 1992.

Dr. KARATASI Etienne
Président du PALIPEHUTU.